

Les valeurs

Soigner dans le secteur public

- Service Public hospitalier
- FPH
- Droits et obligations
- Éthique



Organisation

- Votre EPSM au sein du GHT Psy
- Le Projet d'établissement
- La gouvernance des EPSM
- Organigramme de direction
- Le rapport social unique et nos métiers



Qualité de vie au travail

- Les acteurs de la QVT
- Le Service Santé au Travail - Acteurs de la prévention
- Le CGOS
- Votre contact associatif pour les loisirs
- Développement durable
- Politique handicap



Votre contact

Nom de la personne qui vous a remis ce dossier :

.....

Le service RH :

.....

PARCOURS DU NOUVEL ARRIVANT

Au quotidien (Vie au travail)

- Qui est votre référent au service RH ?
- Quels sont vos horaires de travail ?
- Comment accéder à votre service ?
- Vous déplacer ?
- Déjeuner ?
- Tenue professionnelle
- Sécurité
- Hygiène
- Affichage
- Amélioration continue !

Votre intégration dépend aussi de vos questions. N'hésitez pas à demander où trouver l'information.

Vous pouvez cliquer sur chaque lien
ou imprimer les fiches pratiques correspondant à chaque titre.

Votre accueil

- Etre accueilli...
- ... et s'informer !
- Charte d'accueil
- Parcours du nouvel arrivant



Les outils (Où trouver l'info)

- Site internet et réseaux sociaux
- Informatique
- Les applis métiers M365, Outlook, Cariatides/Crossway, Carl, Ennov, Chronos,...
- RGPD
- Annuaire
- Sigles et acronymes





Votre accueil

ETRE ACCUEILLI...

Tout professionnel arrivant dans l'établissement est attendu par son encadrement, avec un temps d'accueil dédié au cours duquel il pourra lui donner les conditions nécessaires à l'exercice de son métier. Vous serez ainsi accueilli dans notre établissement par votre cadre qui saura, à partir du sommaire de ce parcours du nouvel arrivant, vous donner toutes les informations utiles pour votre prise de poste. Ce contact privilégié qui vous a remis ce livret a indiqué ses coordonnées pour vous accompagner !

... ET S'INFORMER !

Le nouvel arrivant est informé des moyens mis à disposition par l'établissement pour sa prise de poste, mais également pour connaître ses droits et ses obligations. Sa perception de son intégration est recherchée dans une démarche pro active : n'hésitez pas à poser des questions, et, au bout de quelques semaines, à formaliser avec votre cadre un entretien de « rapport d'étonnement » qui nous permettra d'améliorer les intégrations futures !

CHARTRE D'ACCUEIL

Ce livret d'accueil vous est proposé dans le cadre de la mise en place d'un accueil personnalisé coordonné par la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Soins. À ce titre, une charte d'accueil est en cours de rédaction.

PARCOURS DU NOUVEL ARRIVANT

Le nouvel arrivant bénéficie d'un accompagnement institutionnel et d'un parcours de formation favorisant son intégration professionnelle et son adaptation à l'emploi dans lequel il s'engage. Ce parcours est coordonné par les services de la DRH qui peuvent vous orienter en ce qui concerne votre contrat ou la gestion de votre carrière. L'accompagnement est organisé et coordonné tout au long de votre parcours, et adapté à votre métier et à vos besoins spécifiques. A votre arrivée comme tout au long de votre carrière à l'EPSM des Flandres, les professionnels du Département de la Formation Continue, sont à votre disposition concernant toute question liée à la formation continue :



Christelle BOERZ, responsable (#4723)
Isabelle KIERS (#4547)
David SABATTIER (#4610)
formation.continue@epsm-fl.fr

Au quotidien (Vie au travail)

QUI EST VOTRE RÉFÉRENT AU SERVICE RH ?

A l'EPSM des Flandres, la Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales est organisée en bureaux gestionnaires en charge du suivi d'un « portefeuille agent » en fonction de la 1ère lettre de votre nom de naissance. Chaque bureau gestionnaire est par ailleurs spécialisé dans un domaine RH spécifique.

Bureau 1 - **Spécialité Carrière** de A à E (Avancements, CAP, Mises en stage, Reprises d'ancienneté, Disponibilités, Détachements) :

- **Valentine CARBON (#4727)**
- **Sylvie GOEMAERT (#4264)**
- DRH.bureau1@epsm-fl.fr

Bureau 2 - **Spécialité Santé – Travail** de F à M (Accident de travail, Maladie professionnelle, CLM/CLD, Commission santé) :

- **Sabine PATTOU (#4569)**
- **Marie-Laurence DEJONGHE (#4411)**
- **Fabienne ROBBE**
- DRH.bureau2@epsm-fl.fr

Bureau 3 - **Spécialité Retraite** de N à Z (Dossiers retraite, Validations Retraite) :

- **Angéline QUIRET (#4795)**
- **Magali LEIRE (#4216)**
- DRH.bureau3@epsm-fl.fr

Bureau Paie (Gestion des contractuels de remplacement, Traitement de la paie, Validation des charges, Prime de service) :

- **Sophie DAMS (#4617)**
- **Valérie WSZOLEK (#4573)**
- DRH.paie@epsm-fl.fr


Vous retrouverez
l'organigramme [ICI](#)
et le répertoire
de la DRH sur Intranet



QUELS SONT VOS HORAIRES DE TRAVAIL ?

Vos horaires de travail sont définis avec votre encadrement. Votre planning est disponible sur votre profil Agent CHRONOS. Cette application métier vous permettra également de faire vos demandes de congés et de RTT. Vous retrouverez toutes les informations utiles dans le guide de gestion du temps de travail accessible sur votre profil Agent CHRONOS et sur intranet en cliquant [ICI](#).

COMMENT ACCÉDER À VOTRE SERVICE ?

Selon votre service, une clef ou un badge, avec codes d'accès, vous sera remis. Ils sont sous votre responsabilité.

VOUS DÉPLACER ?

Vous trouverez ici tous les Plans des sites de l'établissement existant [ICI](#) ou encore de chaque structure ; n'hésitez pas à utiliser le site internet pour orienter les personnes que vous accueillez. Pour vos déplacements professionnels, avec autorisation, vous pouvez solliciter un véhicule de service sous réserve de posséder un permis de conduire en cours de validité. Vous êtes affecté(e) à une unité fonctionnelle (UF) et rattaché(e) à un site géographique. Tout déplacement à l'extérieur de ce site est conditionné par une autorisation administrative appelée « ordre de mission ». Si vous utilisez votre véhicule personnel, rapprochez vous de votre bureau RH, pour obtenir l'autorisation d'utiliser votre véhicule personnel. Vous pouvez trouver le guide des déplacements professionnels en cliquant [ICI](#).

TENUE PROFESSIONNELLE

Vous êtes responsable des vêtements de travail fournis par l'établissement et entretenus par le personnel de la blanchisserie. Ils sont personnalisés. Vous devez impérativement les porter sur le lieu de travail. N'oubliez pas de vider vos poches lors du dépôt en blanchisserie. Attention aux instruments susceptibles de détériorer ou de blesser (ciseaux, aiguilles...). Un badge vous sera attribué si vos fonctions n'exigent pas le port d'une tenue spécifique.

SÉCURITÉ

L'agent de sécurité en cas d'urgence : 4333 ou 18

Chaque année, les services de secours interviennent dans notre établissement.

Conformément aux dispositions légales, vous êtes tenu(e) de participer aux formations de « sécurité incendie ».

Votre responsable de service vous informera précisément des consignes à appliquer sur votre lieu de travail.

Les pompiers : 018. La procédure d'appel des pompiers est précisée sur des fiches de couleur rouge (format A4). Elles sont affichées dans tous les services.

DÉJEUNER ?

Notre établissement dispose d'un restaurant du personnel sur son siège administratif. Les repas sont à régler directement en caisse ou par déduction sur la fiche de paie. Les services sont également équipés d'une salle de pause. Tous les professionnels de l'EPSM des Flandres ont accès au self du CHD.

HYGIÈNE

Comme tout établissement de santé, notre établissement est soumis aux règles d'hygiène. Un correspondant pour l'UPRIAS dans chaque service (intra et extra hospitalier) qui assure des actions sur le terrain et apporte une aide dans la réalisation des missions et des activités de l'UPRIAS 57 professionnels correspondants représentent l'ensemble des unités et se réunissent 3 fois par an.

AFFICHAGE

Les notes de service et notes d'information sont diffusées par messagerie à l'ensemble du personnel. Elles sont ensuite affichées aux emplacements prévus à cet effet et archivées sur le site intranet.

AMÉLIORATION CONTINUE !

Dans notre établissement, nous considérons que l'erreur est apprenante, aussi, à chaque événement indésirable, nous vous serions reconnaissants de faire une déclaration. Dans notre démarche qualité, il ne s'agit pas de sanctionner mais de faire connaître des axes d'amélioration !



Les outils

(Où trouver l'info)

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Le site internet de notre établissement est une mine d'informations, que vous aurez tout le loisir de consulter, mais également de partager ! Vous recevrez également la newsletter Santal'actu et régulièrement des informations sur votre boîte mail. Vous retrouverez également notre établissement sur les réseaux sociaux [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Twitter](#) : rejoignez nos communautés pour vous informer et interagir avec vos collègues ! www.epsm-des-flandres.fr

INTRANET

L'intranet, dont l'icône se situe sur votre ordinateur, vous aidera à trouver et à visualiser rapidement des informations utiles à votre exercice professionnel : procédures, notes de service, imprimés, boîtes à outils, VIDAL, annuaire, postes vacants, ...

ANNUAIRE

La Direction du Système d'Information et AXIANS ont fait une migration téléphonique pour regrouper les 4 EPSM du GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais sur une même solution technique afin d'offrir aux professionnels des fonctionnalités comme un annuaire commun, plus de mobilité, serveur fax. Pour joindre une structure il vous suffit d'ajouter un # avant le numéro abrégé.

SIGLES ET ACRONYMES

La psychiatrie, une langue ! Pour cela, un guide des sigles vous sera bien utile...

INFORMATIQUE

Dans le cadre de votre activité professionnelle au sein de l'établissement, celui-ci met à votre disposition des outils informatiques.

Leurs utilisations ainsi que l'accès aux données de l'établissement sont soumis à des règles. La charte informatique, disponible sur intranet ou en cliquant [ICI](#), précise ces règles. Le non respect de ces règles engage votre responsabilité.

Les accès à ces outils sont définis en fonction de votre métier et de vos missions au sein de l'établissement. Pour cela, des codes d'accès vous ont été confiés. Ils sont personnels et ne doivent pas être communiqués à un tiers. Toutes les actions réalisées avec ces codes sont tracées.

Tout professionnel nouvellement arrivé, pourvu d'un numéro de matricule, peut demander ses codes d'accès. Les mots de passe doivent être personnalisés à la première connexion.



Une assistance par mail est assurée au

dti.divers@epsm-fl.fr

LES APPLIS MÉTIERS

En fonction de votre métier et de vos droits, vous aurez accès à certaines applications informatiques.

M365

Outil de travail collaboratif et de visioconférence sur le domaine ghtsy-npdc.fr

Outlook

Agenda et messagerie

CARIATIDES / Crossway

Accès au dossier patient

Intranet

Accès aux informations de l'EPSM ou en lien (VIDAL, annuaire, postes vacants, ...)

ENNOV

Doc : gestion documentaire (accès aux procédures)
Process : événements indésirables, situation d'agressivité, chutes, évaluation risque professionnel, RPS

VIDAL

Ouvrage médical français rassemblant des résumés des caractéristiques du produit de médicaments

CHRONOS

Votre outil de gestion du temps de travail !

[Renvoyer vers lien fiche outil Chronos.](#)

DATAMEAL

Gestion des régimes patients

EA DOC / Centre de documentation «Danièle Chelkowsky»

Notre établissement dispose d'un centre de documentation professionnel spécialisé en santé mentale (psychiatrie, psychologie, médecine, santé publique, sciences humaines, psychanalyse, sociologie, soins infirmiers, thérapies, enfant, adolescent, adulte, personne âgée, législation et gestion hospitalière). Son équipe vous accompagne pour trouver l'information dont vous avez besoin.

Sur site : 8 places dédiées et Wifi, accès au fonds papier et multimédia. En ligne, le portail www.eadoc.fr vous permet de rechercher, réserver, d'accéder aux bouquets numériques (cairn.info, em-premium et champsocial) et aux fonds de l'EPSM des Flandres et de l'EPSM Lille-Métropole. L'adhésion au GIP ASCODOCPSY permet d'élargir l'offre documentaire. Des prêts d'ouvrages sont possibles ainsi que l'utilisation de la navette interne pour l'envoi et le retour des emprunts (sous condition d'inscription préalable).

T : 03 28 43 46 41 - C : eadoc@ghtpsy-npdc.fr - Site : www.eadoc.fr

Permanence d'ouverture : lundi, mardi, vendredi : 9:00-12:00 et 14:00-16:00, autres horaires sur Rendez-vous

RGPD

Le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) renforce les droits des individus concernant la protection de leurs données personnelles. Dans le cadre de son activité, l'établissement est amené à collecter et à traiter certaines de vos données personnelles.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès aux données vous concernant, retirer votre consentement ou demander l'effacement de vos données.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES : PROTECTION.DONNEES@GHTPSY-NPDC.FR

Vous disposez également d'un droit d'opposition sous réserve de motif légitime, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour toute information sur le sujet ou exercer vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'établissements à l'adresse suivante : protection.donnees@ghtpsy-npdc.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).



Les valeurs

Soigner dans le secteur public

SERVICE PUBLIC HOSPITALIER

Le Service Public Hospitalier correspond à l'ensemble des missions dévolues aux établissements de santé ainsi que l'aide médicale urgente, dans le respect des principes d'égalité d'accès et de prise en charge, de continuité, d'adaptation et de neutralité. Les obligations des établissements et des professionnels participant au service public hospitalier sont :

- Un accueil adapté, notamment lorsque la personne est en situation de handicap ou de précarité sociale, et un délai de prise en charge correct.
 - La permanence de l'accueil et de la prise en charge, notamment dans le cadre de la permanence des soins
 - L'égal accès à des activités de prévention et des soins de qualité
 - L'absence de facturation de dépassements d'honoraire
 - La permanence des soins médicaux
- Nous vous invitons à consulter régulièrement le [Site du Ministère de la Santé](#) et celui de [l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France](#).



FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

La fonction publique hospitalière (FPH) est l'un des trois versants de la fonction publique, avec la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale. La FPH regroupe, à l'exception du personnel médical (médecins, pharmaciens ...), l'ensemble des personnels ayant le statut de fonctionnaire et exerçant dans les hôpitaux publics et les établissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD, MAS, FAM, ESAT, ...).

Les règles applicables aux fonctionnaires hospitaliers sont fondées à la fois sur un statut général fixant les droits et obligations de l'ensemble des fonctionnaires (loi n°83-634 du 13 juillet 1983) et sur un ensemble des règles propres (loi n°86-33 du 9 janvier 1986). Par ailleurs, les établissements relevant de la FPH peuvent employer sous certaines conditions des agents contractuels dont le statut est fixé non pas par le Code du Travail mais un décret spécifique (décret n°91-155 du 6 février 1991).

Nous vous invitons à consulter le [Portail de la Fonction Publique](#), et en particulier les informations concernant [la Fonction Publique Hospitalière](#) sur lequel vous trouverez les chiffres clés, le répertoire des métiers, une FAQ...



ÉTHIQUE

La psychiatrie est une discipline exigeante dans le domaine de l'éthique, du fait que les pratiques de nos établissements de santé concernent le psychisme humain d'une part, et d'autre part le psychisme humain lorsqu'il est troublé. Aussi, est-il important, et cela pour toutes les pratiques professionnelles, d'apprécier le degré de vulnérabilité des usagers et, dans le même temps, de considérer et garantir leur dignité.

C'est pourquoi un espace éthique en santé mentale a été créé au sein du GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais, afin que les professionnels y évoquent des problématiques éthiques transversales comme par exemple : « Enjeux éthiques traversés lors de la crise sanitaire COVID-19 » « Peut-on inscrire dans le règlement intérieur l'interdiction des relations sexuelles entre patients ? », « Quelles sont les incidences de la contention dans les relations soignants-soignés ? », « Les patients peuvent-ils utiliser leur portable lors d'une hospitalisation ? ». Cet espace éthique réunit plus de 20 membres dont des représentants des usagers, des juristes et des soignants ; il est accompagné par Philippe Sanchez, Docteur en pharmacie du cabinet Socrates de Lille.

DROITS ET OBLIGATIONS

En tant qu'agent public, fonctionnaire et ou agent contractuel dans le Service public, vous avez des droits et des obligations.

Lien à la fiche « Droits et obligations »
> Créer une fiche à part sur laquelle on clique ; on retrouvera également cette fiche sur Ennov, voire en annexe du contrat de travail.



Organisation

LA GOUVERNANCE DES EPSM

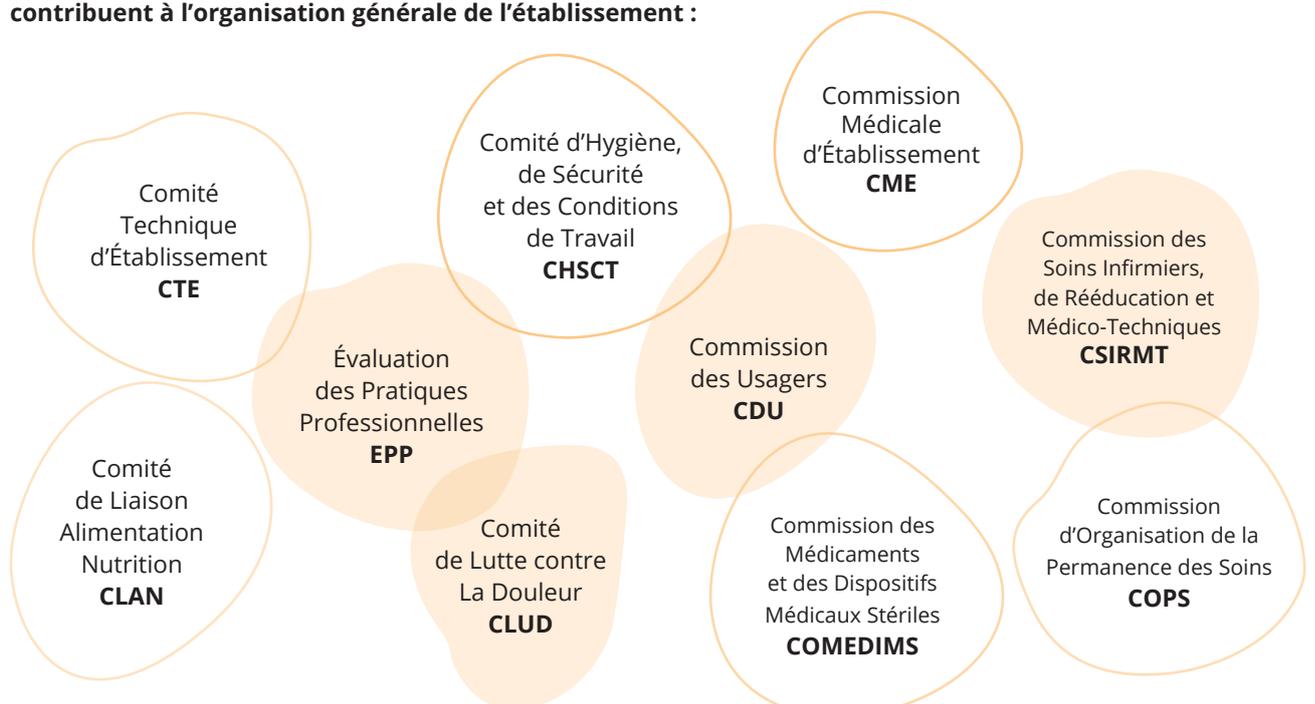
La Loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoire » du 21 juillet 2009 a posé les bases d'une modernisation du fonctionnement des établissements publics de santé. Ils sont désormais dotés d'un Conseil de surveillance qui détermine les orientations stratégiques et exerce une fonction de contrôle, ainsi que d'un Directoire, instance de concertation médicaux administrative. Le directeur de l'hôpital, président du Directoire, assisté d'une équipe de direction, gère la conduite de l'établissement et la mise en œuvre des projets. En 2012, la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT) vient compléter la loi HPST afin de moderniser notre système de santé et de garantir l'accès aux soins de tous.

Le directeur conduit la politique générale de l'établissement, assure la gestion budgétaire et financière de l'établissement, nomme les personnels non médicaux et définit l'organisation de l'établissement en pôles d'activité en se conformant au projet médical d'établissement.

Le Conseil de Surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement.

Le Directoire appuie et conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. Il s'agit d'un lieu d'échange de points de vue gestionnaires, médicaux et soignants investis du pilotage de l'établissement.

De nombreuses instances, commissions et sous-commissions contribuent à l'organisation générale de l'établissement :



VOTRE EPSM AU SEIN DU GHT PSY

Vous êtes intégré dans un établissement public de santé mentale regroupant différentes structures :

[EPSM des Flandres](#)

Cet établissement fait partie du GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais (Livret GHT).

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement détermine et planifie les grands axes propres à chaque établissement sous forme d'objectifs et de programmes d'action et de mise en œuvre des objectifs nationaux. Il est composé du projet médical, du projet paramédical, du projet social, du projet psychologique et du projet de chaque direction.

ORGANIGRAMME DE DIRECTION

L'organigramme de la Direction Commune est disponible [ici](#).

Un organigramme des trios de pôle (chef de pôle, directeur référent, cadre supérieur de santé) est disponible [ici](#).

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE ET NOS MÉTIERS

Le rapport social unique est disponible sur intranet : il reprend annuellement les chiffres clefs, indicateurs et statistiques de l'établissement dans le domaine des ressources humaines. Au travers de la diversité de nos métiers, de multiples compétences sont mises en œuvre, au quotidien, au sein de l'hôpital public. Plus de 1200 professionnels travaillent à l'EPSM des Flandres, recouvrant ainsi l'ensemble des métiers de la fonction publique hospitalière en psychiatrie.



Qualité de vie au travail

LES ACTEURS DE LA QVT

A l'EPSM des Flandres, les acteurs de la qualité de vie au travail se réunissent dans le cadre du comité de pilotage QVT/RPS. Ce COPIL regroupant la DRH, les différents acteurs de la prévention et de la gestion des risques, des représentants du CHS-CT ainsi que des professionnels d'encadrement définit et met en oeuvre la politique de prévention des risques psychosociaux et de promotion de la qualité de vie au travail. Vous pouvez retrouver l'espace QVT sur intranet en cliquant [ICI](#).

LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

A l'EPSM des Flandres, Santé au Travail et Prévention sont au cœur des missions de nombreux professionnels : le Service de Santé au Travail (médecin, infirmière, psychologue), le préventeur, l'ergonome et l'assistante sociale du personnel. En lien avec la DRH, ces acteurs peuvent vous accompagner tout au long de votre carrière au sein de l'établissement.

LE CGOS

Le C.G.O.S, une association loi 1901 au service de plus de 960 000 agents de la Fonction publique Hospitalière, a pour mission de mettre en œuvre et de gérer l'action sociale en faveur des agents en activité ou retraités des établissements relevant de la fonction publique hospitalière. Il est financé par une contribution de chaque établissement de la FPH. Le C.G.O.S est présent dans les moments heureux ou difficiles de la vie des hospitaliers pour lesquels il crée, verse et développe :

- des prestations sociales : Arrivée d'un enfant, Scolarité et garde d'enfants, Mariage, Maladie, Retraite, Décès,...
- des aides remboursables (ou non) pour faire face à des contraintes ponctuelles
- des vacances, activités culturelles, sportives et de loisirs, avantages Conso,...

Le site cgos.info est le portail d'accès au C.G.O.S sur internet : actualités, informations sur les prestations. Une fois votre dossier CGOS créé, vous y retrouverez votre Espace Agent.

Vos interlocuteurs CGOS à contacter au sein de l'EPSM des Flandres :



Pour la création de votre dossier, les prestations sociales et les avantages Loisirs (permanence le jeudi après midi):
Justine Chopin et Fanny Lefevre - Référente CGOS (#4717 ou #4571) - CGOS@epsm-fl.fr

Pour les Aides remboursables et non remboursables :
Delphine NORO - Assistante sociale du personnel (#4711) delphine.noro@epsm-fl.fr

VOTRE CONTACT ASSOCIATIF POUR LES LOISIRS

L'Amicale de l'EPSM des Flandres a été créée en 1980 par des agents du Centre Hospitalier Spécialisé de l'époque et des retraités de l'établissement.

Cette association de loi 1901 a pour objectif de proposer des prestations, des événements ou des sorties à caractère social. Des permanences se tiennent de manière hebdomadaire et vous pouvez prendre contact avec l'Amicale du personnel au 03 28 43 43 97 ou par le biais de cette adresse mail Amicale.personnel@epsm-fl.fr

POLITIQUE HANDICAP

L'EPSM des Flandres est attentif à l'insertion et à l'accompagnement des professionnels souffrant de handicap. Cet accompagnement est assuré en collaboration entre par l'équipe de la DRH en charge du volet Santé-Travail et l'assistante sociale du personnel, en lien avec le Service de Santé au Travail. Par ailleurs, des aides ponctuelles à l'adaptation des conditions de travail des professionnels bénéficiant d'une RQTH ou ayant fait l'objet d'un reclassement pour raisons de santé sont sollicitées auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'EPSM des Flandres a entrepris une démarche de développement durable en 2011 en créant une cellule du développement durable.

L'établissement a reçu en juin 2013 le trophée de la Fédération Hospitalière de France du « meilleur démarrage dans le Développement Durable » pour les premières actions menées comme les campagnes d'information et de sensibilisation, le plan de gestion des déchets, mais aussi la maîtrise des énergies. Depuis, l'EPSM des Flandres a inscrit le Développement Durable dans sa politique d'établissement. La poursuite des projets et des actions en faveur de la politique de RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) est engagée et a été possible par une réelle adhésion du personnel. Depuis 2014, l'EPSM des Flandres participe à la Semaine Européenne du Développement Durable.

**Contact : Frédéric Delplace, Cadre Supérieur de Santé,
Coordonnateur du Développement Durable.**

Organigramme

Chefs de Pôle,
Directeurs référents du Pôle
et Cadres supérieurs de santé

59G 01	59G 03	D ^r Nathalie Nuns	Jean-Michel Lekczynski	Catherine Vanhille
59G 02	59G 04	D ^r Jean-Paul Durand	-	Sylvie Siebierski
59G 05	59G 06	D ^r Bernard Lefebvre	-	Anne-Marie Henon
59I 01	59I 02	D ^r Laurent Dupeyras	Jean-Michel Lekczynski	Audrey Coulier

a-z

Sigles et acronymes

A	AAH Allocation Adulte Handicapé	ADAPEI Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales	COSTRAT Comité Stratégique	CPA Cessation Progressive d'Activité
	ADELI Numéro d'identification des professionnels	AES Accident d'exposition au sang	CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie	CPOM Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et de Moyens
	AFEJI Association des Flandres pour l'Éducation, la formation des jeunes et l'insertion sociale et professionnelle	AFT Accueil Familial Thérapeutique	CRA Centre Ressources Autisme	CPT Contribution au Remboursement de la Dette Sociale
	AHNAC Association Hospitalière Nord-Artois Clinique	ALD Affection de Longue Durée	CRDS Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	CREAI Centre de Ressources Handicap PSYchique
	AMP Aide Médico-Psychologique	ANAP Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux	CREHPSY Centre de ressources interdisciplinaire pour le suivi des auteurs de violence sexuelle	CRISAYS Commission régionale de la santé et de l'autonomie
	ANFH Association Nationale pour la Formation du personnel Hospitalier	ANPAJH Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés	CRUQPC Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge	CS Conseil de Surveillance ou Cadre de santé
	APEI Associations de Parents et amis de l'Enfance Inadaptée	APEM Agence de Presse Médicale	CSAPA Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	CSG Contribution Sociale Généralisée
	ARS Agence Régionale de Santé	AS Aide-Soignant	CSIRMT Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Technique	CSM Centre de Santé Mentale
	ASE Assistant Socio-Educatif ou Aide Sociale à l'Enfance	ASH Agent de Service Hospitalier	CSP Code de la Santé Publique	CSS Cadre Supérieur de Santé
	ASV Ateliers Santé Ville	ATEM Appartement Thérapeutique Extra Muros	CTE Comité Technique d'Établissement	CTS Conseil Territorial de Santé
			CUD Communauté Urbaine de Dunkerque	CPF Compte Personnel Formation
B	BAO Bureau d'Accueil et d'Orientation	BIO Bureau d'Information et d'Orientation	DAF Direction des Affaires Financières	DAMRHS Direction des Affaires Médicales, des Ressources Humaines et des Relations Sociales
	BO Bulletin Officiel		DCC Direction de la Communication et de la Culture	DD Développement Durable
C	CA Congés Annuels	CAC Centre d'Accueil et de Crise	DDCS Direction Départementale de la Cohésion Sociale	DDS Direction des Soins
	CADA Commission d'Accès aux Documents Administratifs	CAMSP Centre d'Action Médico-Social Précoce	DFA Direction de la Fonction Achats	DG Direction Générale
	CAP Centre d'Accueil Permanent	CAPD Commissions Administratives Paritaires Départementales	DGOS Direction Générale de l'Offre de Soins	DIAD Dispositif d'Intervention A Domicile
	CAPL Commissions Administratives Paritaires Locales	CARDO Centre d'Accueil de Régulation et d'Orientation	DIF Direction des Instituts de Formation	DIRM Département d'Information et de Recherche Médicale
	CARSAT Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail	CATTP Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel	DIRM Département d'Information et de Recherche Médicale	DISPAU Equipe Mobile de Soins Post-Aigus
	CCAP Cahier des Clauses Administratives Particulières	CCAS Centre Communal d'Action Sociale	DM Dispositifs Médicaux	DPHL Direction des Prestations Hôtelières et Logistiques
	CCFI Communauté de Communes Flandre Intérieure	CCFL Communauté de Communes Flandre Lys	DQGD Direction de la Qualité et Gestion des Risques	DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles
	CCFH Communauté de Communes des Hauts de Flandre	CCOMS Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale	DRU Direction des Relations avec les Usagers	DRS Direction des Soins
	CDAPH Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées	CDSP Commission Départementale des Soins Psychiatriques	DSI Direction du Système d'Information	DSMS Direction des Structures Médico-Sociales
	CDU Commission des Usagers	CEFL Centre d'Entretiens Familiaux du Littoral	DSP Dispositif de Soins Partagés	DPTS Direction du Patrimoine, des Travaux et de la Sécurité
	CET Compte Epargne Temps	CFA Congé de Fin d'Activité	EDAP Equipe Diagnostic Autisme de Proximité	EHPAD Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendants
	CFDT Confédération Française Démocratique du Travail	CFP Congé de Formation Professionnelle	EIM Effets Indésirables des Médicaments	EHLA Equipe Mobile d'Alcoolologie
	CGOS Comité de Gestion des Œuvres Sociales	CGT Confédération Générale du Travail	EMGP Equipe Mobile de Géro-onto-Psychiatrie	EMIP Equipe Mobile Intervention Psychiatrique
	CH Centre Hospitalier	CH Centre Hospitalier	EMP Equipe Mobile de Psychiatrie	EMPA Equipe Mobile Prioritaire pour Adolescents 0/16 ans
	CHA Centre Hospitalier d'Armentières	CHD Centre Hospitalier de Dunkerque	EMPSA7 Equipe Mobile de Psychiatrie du Sujet Agé	EMPP Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
	CHRS Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	CHS Centre Hospitalier Spécialisé (dénomination de 1972 à 1991)	EMPP7 Equipe Mobile de Psychiatrie Périnatale	EMPPAS Equipe Mobile Psychiatrique de Prévention et d'Accès aux Soins
	CHSCT Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	CHU Centre Hospitalier Universitaire	EMPSID Equipe Mobile Psychiatrique de Soins Intensifs à Domicile	EMR7 Equipe Mobile de Réhabilitation
	CIAC Centre Intersectoriel d'Accueil et de Crise	CLAN Comité de Liaison Alimentation Nutrition	EMRIC Equipe Mobile de Réhabilitation et d'Insertion dans la Cité	EMSAP Equipe Mobile de Soins Ambulatoires Personnalisés
	CLD Congé de Longue Durée	CLIN Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales	EMSIAD Equipe Mobile de Soins Intensifs A Domicile	EN Education Nationale
	CLM Congé de Longue Maladie	CLSM Conseil Local de Santé Mentale	EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale	EPDSAE Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education
	CLUD Comité de Lutte contre la Douleur	CMAO Coordination Mobile d'Accueil et d'Orientation (le 115)	EPS Etablissement Public de Santé	EPSM Etablissement Public de Santé Mentale
	CME Commission Médicale d'Établissement	CMMF Centre Médical des Monts de Flandre	ERE Espace de Réflexion Ethique	ESAT Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ex Centre d'aide par le travail CAT)
	CMMR Centre de la Mémoire de Ressources et de Recherches	CMP Centre Médico-Psychologique	ESL Espace Santé du Littoral	ESMS Etablissement et Service Médico-Sociaux
	CMPP Centre Médico-Psychologique	CMU Couverture Maladie Universelle	ESPIC Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif	ESSMS Etablissement et Services Sociaux et Médico-Sociaux
	CNIL Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	CNRACL Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales	ETP Equivalent Temps Plein ou Education Thérapeutique du Patient	
	CNR-MAJ Centre National de Référence pour les Malades Alzheimer Jeunes	CN2R Centre National de Ressources et de Résilience		
	COM Contrat d'Objectifs et de Moyens			

F	F2RSM PSY	Fédération Régionale de Recherche en psychiatrie et Santé Mentale Hauts-de-France
	FAM	Foyer d'accueil Médicalisé
	FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité (ex FNARS)
	FC	Formation Continue
	FEI	Fiche d'Evènement Indésirable
	FHF	Fédération Hospitalière de France
	FIR	Fonds d'Intervention Régional
	FIR (temps)	Formation - Information - Recherche des psychologues
	FMESPP	Fonds pour la Modernisation des Etablissements de Santé Publics et Privés
	FNAPSY	Fédération Nationale des Patients en Psychiatrie
	FO	Force Ouvrière
	FPE	Fonction Publique de l'Etat
	FPH	Fonction Publique Hospitalière
	FPT	Fonction Publique Territoriale
	FV	Foyer de Vie
G	GCS	Groupement de Coopération Sanitaire
	GCSMS	Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale
	GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
	GF	Groupe Focal
	GHT	Groupement Hospitalier de Territoire
H	HAD	Hospitalisation A Domicile
	HAS	Haute Autorité de Santé
	HDF	Hauts de France
	HDJ/HJ	Hôpital de Jour
	HDS	Hôpital de Semaine
	HP	Hôpital Psychiatrique (dénomination de 1937 à 1972)
	HP	Hors Période
I	IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
	IFAS	Institut de Formation des Aides Soignants
	IFCS	Institut de Formation des Cadres de Santé
	IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
	IME	Institut Médico-Educatif
	IRCANTEC	Institution de Retraite Complémentaire des Agents non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques
	ITEP	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
J	JO	Journal Officiel
M	MAIA	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie
	MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
	MCO	Médecine Chirurgie Obstétrique
	MDA	Maison Des Adolescents
	MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées (ex - COTOREP, Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel)
	MDS	Maison Départementale des Solidarités
	MEL	Métropole Européenne de Lille
	MGAS	Mutuelle Générale des Affaires Sociales
	MNH	Mutuelle Nationale des Hospitaliers
	MNT	Mutuelle Nationale Territoriale
N	NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
	NOEMI	Equipe Mobile de Réhabilitation
	NPDC	Nord - Pas-de-Calais
O	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
	ONDAM	Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie
	OPQ	Ouvrier Professionnel Qualifié
	OPS	Ouvrier Professionnel Spécialisé
P	PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
	PCO	Plateforme de Coordination et d'Orientation
	PCPE	Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
	PECH	Prime d'Engagement dans la Carrière Hospitalière
	PH	Praticien Hospitalier
	PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
	PMP	Projet Médical Partagé
	PMSI	Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information
	PPCR	Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations
	PPH	Préparateur en Pharmacie Hospitalière
	PPH	Pastorale des Personnes Handicapées
	PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
	PRS	Projet Régional de Santé
	PTSM	Projet Territorial de Santé Mentale

Q	QVT	Qualité de Vie au Travail
R	RAFT	Retraite additionnelle de la fonction publique
	RAPT	Réponse Accompagnée Pour Tous
	RBM	Résidence Berthe Morisot
	RH	Repos Hebdomadaire
	RIMP	Recueil d'Information Médicalisé en Psychiatrie
	RPPS	Répertoire Partagé des Professionnels de Santé
	RPS	Risque Psycho Sociaux
	RPSM	Réseau Précarité Santé Mentale
	RRL	Résidence Reuze Lied
S	SAAS	Structure Alternative d'Accueil Spécialisée
	SAD	Service d'Aide à Domicile
	SAE	Statistique Annuelle des Etablissements de santé
	SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
	SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
	SAS	Service d'Action Sociale
	SAU	Service d'Accueil des Urgences
	SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
	SCEN	Service Central d'Entretien et de Nettoyage
	SDF	Sans Domicile Fixe
	SDRE	Soins sur Décision du Représentant de l'Etat (ex HO Hospitalisation d'Office)
	SDRE 398	Soins Psychiatriques des Personnes Détenues (ex HO D398)
	SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
	SIH	Syndicat interhospitalier
	SL	Soins libres (ex HL Hospitalisation libre)
	SMH	Société Mutualiste Hospitalière
	SMPP	Service Médico Psychologique de Proximité
	SMPR	Service Médico-Psychologique Régional
	SMUR	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
	SPDT	Soins Psychiatriques sur Demande d'un Tiers (ex HDT Hospitalisation sur demande d'un tiers)
	SPDTU	Soins Psychiatriques sur Demande d'un Tiers en Urgence
	SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
	SPPI	Soins Psychiatrique Péril Iminent
	SROS	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire
	SSIAD	Service de Soins Infirmiers A Domicile
	SUD	Solidaires Unitaires Démocratiques
T	T2A	Tarifification A l'Activité
	TA	Tribunal Administratif
	TED	Troubles Envahissants du Développement
	TSH	Technicien Supérieur Hospitalier
	TS	Tentative de Suicide
U	UAO	Unité d'Accueil et d'Orientation
	UAS	Unité d'Accompagnement et de Soutien
	UCC	Unité Cognitivo-Comportementale
	UCSA	Unité de Consultations de Soins Ambulatoires
	UETA	Unité d'Evaluation des Troubles de l'Apprentissage
	UF	Unité Fonctionnelle
	UGECCAM	Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie
	UHSA	Unité Hospitalière Spécialement Aménagée
	UMD	Unité pour Malade Difficile
	UNAFAM	Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques
	UNAPEI	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (ex. Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés)
	UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes
	UPG	Unité de Psychiatrie Générale
	URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux
	URPS-ML	Union Régionale des Professions de Santé-Médecins Libéraux
	USIV	Unité de Soins Intégrée dans la Ville
V	VAD	Visite A Domicile
	VAE	Validation des Acquis de l'Expérience